



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA

Séance du lundi 4 juillet 2022

<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 27/06/2022</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération : 11/07/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le lundi quatre juillet, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Excusé</u> : BELZUZ Jean-Claude excusé, donne pouvoir à BONIN Robert.</p> <p><u>Absents</u> : FOURNIER Christophe, KOCIOLO Guillaume.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : MAILLARD Valérie.</p>
<p><u>Objet</u> : Approbation du rapport de la CLECT</p>	

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées en 2022, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L 5211 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (double majorité qualifiée).

Il appartient en conséquence au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE**

- D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées en 2022, joint en annexe établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 23 juin 2022
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Robert BONIN